



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 10 décembre 2020

Délibération n°76-2020 : Versement du forfait mobilités durables

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique d'État ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État ;

Vu les articles L. 3261-1 et L. 3261-3-1 du code du travail ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE A L'UNANIMITE le versement du forfait mobilités durables aux agents bénéficiaires

Membres en exercice : 30
Membres présents : 18
Membres représentés : 8

Suffrages exprimés : 26

- Pour : 26
- Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : -